

Division des Personnels Enseignants et des Moyens
DIPEM
FM/GG n°23-056

Le Recteur,

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L211-1, R235-1 à R235-11
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale,
Vu l'arrêté de délégation de signature de monsieur le Recteur en date du 24 juillet 2020,
après consultation :
du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSA SD) réuni le 6 février 2023,
du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) réuni le 15 février 2023,

ARRETE COMPLÉMENTAIRE

Les mesures de rentrée 2023, relatives à la répartition des emplois d'enseignement du premier degré dans le département de l'Ariège définies par l'arrêté du 20 février 2023 référencé : FM/GG n°23-023 sont complétées comme suit :

Article 1 – Emplois destinés au fonctionnement des classes :

COMMUNE DE FOIX – RETRAITS –

École les Bruilhols Foix	2 emplois
--------------------------	-----------

Article 2 – Autres mesures sans conséquence sur les emplois :

École de Ferrières sur Ariège : transformation d'un poste d'adjoint élémentaire sans spécialité en poste d'adjoint élémentaire - spécialité Anglais,
Transformation progressive de 3 postes ERUN en 3 postes CPC / ERUN.

Article 3 – Autres mesures

Implantations

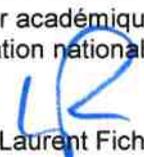
À la place de :

Enseignant Référent pour la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ERSH) -mission départementale d'appui à la scolarisation-	1 emploi
--	----------

Il faut lire :

Enseignant Spécialisé Coordonnateur - mission départementale d'appui à la scolarisation et Accompagnement Pédagogique d'Aide à Domicile, à l'Hopital ou à l'École (APADHE)	1 emploi
--	----------

Foix, le 30 mars 2023,
Pour la Recteur par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique,
des services de l'Education nationale,


Laurent Fichet